



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question orale n° 1378

Texte de la question

M. Yves Coussain interroge M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche . Le pôle d'enseignement supérieur d'Aurillac dépendant de l'Université d'Auvergne est organisé essentiellement autour des IUT « génie biologique » et « gestion des entreprises et administrations ». Grâce à ses 1 500 étudiants, il est un véritable moteur de la vie culturelle et économique d'Aurillac et du Cantal. La grande diversité d'origines des étudiants, le taux d'emploi à la sortie des études montre la pertinence de ces IUT et de leur implantation. Le conseil général et la communauté d'agglomération d'Aurillac soutiennent très activement ces IUT. Le pôle génie biologique vient de présenter un projet de licence professionnelle « expertise agro-environnementale et conduite de projets ». Ce projet a été retenu par l'Université d'Auvergne. Il vise une formation bac plus 3 et l'apport de compétences en matière d'agronomie et d'environnement. Les métiers visés de conseiller ou d'expert en génie écologique, agronomique et rural sont en phase avec le milieu économique et professionnel. Il lui demande donc d'examiner avec la plus grande bienveillance ce projet soumis à l'accord de son ministère. Il pourrait être opérationnel dès la rentrée 2006. Il est capital pour Aurillac et l'ensemble du département du Cantal.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DU PROJET DE LICENCE PROFESSIONNELLE "EXPERTISE AGROENVIRONNEMENTALE"

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain, pour exposer sa question, n° 1378, relative aux perspectives du projet de licence professionnelle " expertise agroenvironnementale ".

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur, ma question concerne le développement de l'antenne universitaire d'Aurillac, qui comprend en particulier l'IUT de génie biologique, avec la licence option bioinformatique, et l'IUT de gestion des entreprises et des administrations, avec la licence professionnelle de gestion des ressources humaines. Ce pôle universitaire est devenu un véritable moteur de la vie culturelle et économique d'Aurillac et du Cantal avec ses 1 500 étudiants.

De nombreux doutes avaient accompagné la création de ces enseignements universitaires. Aujourd'hui, la grande diversité de l'origine géographique des étudiants, dont le recrutement s'étend à tout le territoire et même au-delà des frontières hexagonales, et le taux d'emploi des diplômés à la fin de leurs études montrent la pertinence tant des filières d'études que de leur implantation dans le Cantal à Aurillac.

Le pôle de génie biologique vient de présenter un projet de licence professionnelle " expertise agroenvironnementale et conduite de projets ". Ce projet a été accepté par l'université d'Auvergne. Il doit maintenant être validé au niveau national. Il vise un apport de compétence en matière d'agronomie et d'environnement. Il est monté en relation avec le lycée Georges-Pompidou d'Aurillac. Les métiers visés, conseiller ou expert en génie écologique et rural, intéressent les organismes professionnels agricoles, les collectivités locales, les bureaux d'études en environnement et aménagement rural ainsi que les exploitations agricoles. C'est donc une filière en forte harmonie avec l'environnement économique et humain régional, ce qui favorisera les projets tutorés et les stages.

Le conseil général et la communauté d'agglomération d'Aurillac, qui soutiennent activement ce pôle universitaire

depuis sa création, sont bien sûr très favorables à l'ouverture de la licence. Le projet pourrait être opérationnel dès la rentrée 2006. Pour cela, il faudrait bien sûr qu'il soit validé au printemps prochain.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir examiner avec le plus grand intérêt ce projet qui est très important pour notre pôle, pour Aurillac et son bassin et pour le Cantal en général et de me faire part de votre position.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Vous m'interrogez, monsieur le député, sur un projet de licence professionnelle intitulée " expertise agroenvironnementale et conduite de projets " de l'IUT d'Aurillac, projet qui est présenté par l'université de Clermont I.

Pour ma part, et dans la droite ligne de vos propos, je crois beaucoup à ces sites universitaires décentralisés. Ils sont parfois critiqués, mais à tort, car ils ont un impact économique extrêmement positif pour la région, et vous venez de l'illustrer par vos propos. Ils accueillent des filières de formation très professionnalisées et le taux d'emploi des étudiants qui ont obtenu leur diplôme est généralement très élevé. Enfin, ils facilitent l'accès aux études supérieures pour d'assez nombreux étudiants. C'est donc, je crois, une réussite de notre enseignement supérieur, qu'il faut naturellement maintenir et développer.

Pour ce qui concerne plus précisément le projet dont vous parliez, une commission nationale d'expertise doit se réunir pour l'examiner. Elle est composée d'universitaires et de représentants des milieux professionnels et va tenter d'apprécier le projet tant sur le plan académique que sur celui des débouchés dans l'économie. Une audition des porteurs du projet est prévue au mois de février, donc très prochainement, et vous comprendrez que je ne puisse pas vous donner une décision définitive avant d'avoir l'avis de cette commission.

Néanmoins, je tiens à vous indiquer dès ce matin que ce projet me paraît extrêmement positif, pour deux raisons. La première, c'est qu'il s'inscrit dans une continuité évidente avec les formations dispensées par cet IUT de génie biologique, ce qui est l'une des premières conditions d'agrément du projet. La seconde, c'est l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins de l'économie régionale.

Puisque le dossier, sous ces deux aspects, est très bien engagé, je ne doute pas que les avis qui ont à s'exprimer seront positifs et que je pourrai dans peu de semaines vous confirmer mon accord pour l'ouverture de cette licence professionnelle, qui viendra heureusement compléter l'ensemble des formations offertes sur le site d'Aurillac.

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Je vous remercie, monsieur le ministre. Votre engagement en faveur de ce projet est capital. Vous l'avez dit, les sites universitaires décentralisés rencontrent tout de même pas mal d'obstacles dans le monde universitaire, et il est difficile d'aboutir sans véritable volonté politique.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1378

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 374

Réponse publiée le : 18 janvier 2006, page 27

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 janvier 2006